



COMMUNE DE SAINT-MARCEL

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 novembre 2023

Convocation

Date : 07/11/2023

Envoi aux élus : 09/11/2023

Affichage le : 09/11/2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum fixé à : 8

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois, le 22 novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de monsieur Daniel CHARRIERE, maire.

Noms et prénoms	Fonctions	Présents	Absents	Absents représentés	Pouvoirs
CHARRIERE Daniel	Maire	X			
VIVET Gilles	Adjoint	X			
KISMOUNE Farrida	Adjointe	X			
SAVOV Sébastien	Adjoint	X			
THOREND Emmanuel	Adjoint	X			
SUINO Eric	Conseiller municipal	X			
MARTIN Nathalie	Conseillère municipale		X		
GRILLET Marie-Pierre	Conseillère municipale			X	KISMOUNE Farrida
GIRARD Tiffany	Conseillère municipale		X		
VEY Martine	Conseillère municipale	X			
JAY Joris	Conseiller municipal		X		
KOENIG Pierre	Conseiller municipal	X			
KISMOUNE Sabri	Conseiller municipal		X		
MARGUIER Alain	Conseiller municipal	X			

Le quorum est fixé à 8. Celui-ci est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Monsieur Emmanuel THOREND a été nommé secrétaire à l'unanimité.

DEBUT DE SEANCE : 19h00

Monsieur le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 27 septembre 2023.

Aucune remarque n'est faite sur le procès-verbal. Celui-ci est donc adopté.

Décisions prises par le maire en vertu de sa délégation :

Décision	Date	Fournisseur	Objet	Montant TTC
2023-139	28 septembre 2023	LEGALLAIS	Marchepieds, rondelles, gants, masques à filtre, désinfectant	1 435,68
2023-140	29 septembre 2023	SAVOIE SCIAGE BETON	Réalisation d'un carottage en façade pour sortie hotte au bar Lavilla	1 083,50
2023-141	3 octobre 2023	S3V	Forfaits ski école (classe CE1, CE2)	2 579,20
2023-142	4 octobre 2023	COLAS	Piste d'accès à La Ville en monocouche	7 668,00
2023-143	9 octobre 2023	PRORISK	Batterie et électrodes pour défibrillateur mairie	361,19
2023-144	10 octobre 2023	UGILOC	Location de nacelle pour élagage et décorations de Noël	4 147,20
2023-145	11 octobre 2023	ASCAUDIT	Audit énergétique bâtiments communaux (mairie, cure, foyer, auberge, salle de St-Marcel)	27 337,50
2023-146	11 octobre 2023	ASCAUDIT	Accompagnement Eco Energie Tertiaire (école de Pomblière)	12 480,00
2023-147	11 octobre 2023	10 DOIGTS	Matériels d'activités pour la garderie	110,44
2023-148	16 octobre 2023	STACCHETTI FRANCK T.P.	Pose de 2 regards AEP route de La Ville	2 820,00
2023-149	16 octobre 2023	REXEL	Comptoir électrique modulaire monophasé - Foyer	76,66
2023-150	16 octobre 2023	L'ARTISANERIE	Désodorisant, essuie-tout	242,40
2023-151	16 octobre 2023	LE VERDIER	Chemises, post-it, dossiers	407,88
2023-152	16 octobre 2023	EDITIONS SEDRAP	Livres scolaires	342,30
2023-153	16 octobre 2023	TRESOR PUBLIC DE MOUTIERS	Virement de crédits n°1 du budget principal	
2023-154	17 octobre 2023	ART ET FENETRES SAVOIE ISOLATION	Store bande et store rouleaux - salon de coiffure	2 863,20
2023-155	20 octobre 2023	ALPES PEINTURES	Impression, peinture, scotch, toile, colle, décolleur, lessive - appartement Ancolie	1 263,31
2023-156	20 octobre 2023	POINT P	Montants, rails, plaque de plâtre, laine de roche, vis - Dortoir école	167,24
2023-157	20 octobre 2023	SEDI-EQUIPEMENT	Formulaires état-civil	122,04
2023-158	23 octobre 2023	POUGET Delphine - ATELIER DES FLEURS	2 gerbes pour la cérémonie du 11/11/2023	120,00
2023-159	24 octobre 2023	COLAS	Réfection de voiries route des Nantieux et chemn des lilas	2 184,00
2023-160	24 octobre 2023	LEGALLAIS	Vestes de travail, lubrifiant chaîne, sacs déchets canins, mastic	496,66
2023-161	25 octobre 2023	VIA-CONCEPT	Vitrines affichage mairie	3 394,80

2023-162	6 novembre 2023	VEOLIA	Remplacement poteau incendie + vanne, regard et ventouse	10 890,20
2023-163	6 novembre 2023	Editions PROST	Livrets "Bien Vivre Ensemble"	128,18
2023-164	8 novembre 2023	LEGALLAIS	Ampoules, gants, chiffons, cadenas, feutres	285,28
2023-165	8 novembre 2023	RICHARDSON	Ensemble baignoire et douche appartement Ancolie	720,55
2023-166	9 novembre 2023	TRENOIS DESCAMPS	Piles bouton pour têtes thermostatiques	89,82
2023-167	9 novembre 2023	NATURALIS	Paillette pour arbres	253,37
2023-168	9 novembre 2023	IPC	Produits d'entretien atelier	1 661,56
2023-169	15 novembre 2023	LUMINEM	Remplacement BAES	656,40
2023-170	21 novembre 2023	XPFIBRE	Enfouissement réseau fibre optique Montée de la Maille	1 130,38
2023-171	21 novembre 2023	AQUASERVICES 73	Recyclage PSC1	310,00

Ordre du jour :

I. FINANCES

- Convention avec Orange relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques,
- Mandat spécial des élus pour un déplacement à Paris,
- Subvention de fonctionnement 2023 à l'association du Sou des Ecoles,

II. URBANISME

- Cession d'une parcelle communale à La Contamine,

III. QUESTIONS DIVERSES

FINANCES

Convention avec Orange relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques

Délibération n°2023.11.01

Monsieur le maire rappelle au conseil les travaux de création de voirie et de mise en souterrain des réseaux secs au hameau de La Ville à Montfort.

A ce titre, une convention avec Orange relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques doit être signée afin de constater sa contribution aux travaux, et plus particulièrement aux travaux de terrassement et de matériel de génie-civil.

Le montant de la contribution calculée est de 6 467 euros. Celle-ci sera appelée à la fin des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **A l'unanimité ;**
- **APPROUVE** la signature de la convention avec Orange relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques, dans le cadre des travaux de création de voirie et de mise en souterrain des réseaux secs au hameau de La Ville à Montfort ;
- **DONNE** à monsieur le maire, tous pouvoirs aux fins de signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

FINANCES

Mandat spécial des élus pour un déplacement à Paris Délibération n°2023.11.02

Le maire informe le conseil municipal de la tenue du Salon des Maires et des collectivités locales à Paris, Porte de Versailles, du 21 au 23 novembre 2023.

Madame Marie-Pierre GRILLET, conseillère municipale, a émis le souhait de participer à cette manifestation.

Aussi, monsieur le maire propose de lui donner un mandat spécial pour permettre une prise en charge de ses frais de transport.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité,**
- **DECIDE** de donner un mandat spécial à madame Marie-Pierre GRILLET, conseillère municipale, pour se rendre à Paris à l'occasion du Salon des Maires et des collectivités locales, organisé du 21 au 23 novembre 2023,
- **DECIDE** de prendre en charge ses frais de transport,
- **DIT** que les remboursements correspondants seront effectués aux frais réels, sur présentation des justificatifs correspondants.

FINANCES

Subvention de fonctionnement 2023 à l'association du Sou des Ecoles Délibération n°2023.11.03

Le maire informe qu'une demande de subvention formulée par l'association du Sou des Ecoles de Pomblière est arrivée en mairie le 9 août dernier et sollicite le conseil pour se prononcer sur cette demande de participation à hauteur de 4 500 euros.

Il rappelle également qu'au-delà des subventions, certaines associations bénéficient de l'aide de la commune à travers la mise à disposition gratuite de locaux, de matériels et la mobilisation d'agents municipaux.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré,

- **Par 9 voix POUR** (M. Daniel CHARRIERE, Mme Marie-Pierre GRILLET, Mme Farrida KISMOUNE, M. Pierre KOENIG, M. Alain MARGUIER, M. Sébastien SAVOV, M. Emmanuel THOREND, Mme Martine VEY, M. Gilles VIVET) **et 1 ABSTENTION** (M. Eric SUINO),
- **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement de 4 500 euros à l'association du Sou des Ecoles de Pomblière pour l'exercice 2023,

- **DIT** que les crédits sont inscrits à l'article 65748, chapitre 65, du budget principal 2023,
- **CHARGE** le maire de donner toute suite favorable à ce dossier et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

URBANISME

Cession d'une parcelle communale à La Contamine

Délibération n°2023.11.04

Monsieur le maire rappelle au conseil la demande de la SCI SAN NICOLA située à La Contamine pour l'acquisition de parcelles communales.

Il rappelle également la délibération n°2022.12.04 du 12 décembre 2022 décidant la cession partielle de trois parcelles communales à La Contamine.

Ces parcelles, situées en amont du bâtiment de la société SAN NICOLA (BATISTOCK), sont cadastrées en section E et sont numérotées 658p (pour une contenance totale de 14a15), 663p (pour une contenance totale de 8a81) et 667p (pour une contenance totale de 13a92).

Le projet initial était celui d'un parking.

Aujourd'hui, au vu de la conjoncture actuelle, le gérant de la société SAN NICOLA ne souhaite plus acquérir l'ensemble des parcelles suscitées, mais d'acquérir uniquement la totalité de la parcelle cadastrée en section E numéro 658 pour une contenance de 14a15, afin de réaliser une aire de stockage de matériels.

Le conseil, après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité,**
- **ABROGE** la délibération n°2022.12.04 du 12 décembre 2022 relative à la cession partielle de parcelles communales à La Contamine,
- **DECIDE** de céder à la société SAN NICOLA la parcelle cadastrée section E numéro 658 d'une contenance de 1 415 mètre carré,
- **DECIDE** de céder à la société SAN NICOLA l'emprise concernée au prix d'un euro du mètre carré,
- **DIT** que les frais d'acte sont à la charge de la société SAN NICOLA,
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les actes y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Le problème de la présence importante de chats à Montmagny est à nouveau posé devant le conseil. Monsieur le maire rappelle la position des élus et leur souhait de ne pas intervenir.
- ✓ Madame Martine VEY souhaite connaître une date de balayage des graviers à La Saulcette suite à la campagne de gravillonnage réalisée sur la commune. Il s'avère que les hameaux de Pomblière et Montfort sont également dans l'attente de cette prestation. Le titulaire du marché va être relancé.
- ✓ Monsieur Alain MARGUIER aborde le problème du « sans domicile fixe » qui arpente les rues de Pomblière et qui se retrouve régulièrement devant l'école lors de la sortie des enfants. Monsieur le maire décide de se rendre en gendarmerie afin de faire évoluer cette situation, même si celle-ci est informée de la situation.

- ✓ Le conseil municipal s'inquiète de la fermeture de la voie ferrée à Notre-Dame-de-Briançon par rapport à la capacité de stockage du chlore par l'usine haute de MSSA.
- ✓ Monsieur Gilles VIVET souhaite une position du conseil sur le projet de voie verte, notamment à Pomblière. Le tronçon « rue des Martyrs de Terre Noire » jusqu'à l'usine haute de MSSA pourrait être réalisée en 2024 par la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise (CCCT), si la commune de Saint-Marcel s'engage à réaliser l'année prochaine la réfection de l'enrobé de la Montée de la Maille (dans ce cas, ce serait du poste de garde de l'usine basse jusqu'au rond-point de l'usine haute). Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

FIN DE SEANCE : 20h35

Le maire,
Daniel CHARRIERE



Le secrétaire de séance,
Emmanuel THOREND

